

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 109 (1983)  
**Heft:** 1

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Office des constructions fédérales, Lausanne	Logements (appartements et villas), Préverenges, CP	Tous les architectes établis au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1981, domiciliés dans le canton de Vaud ou originaires de ce canton, pour autant qu'ils puissent être reconnus par le Conseil d'Etat	24 janvier 83 (6 sept. 82)	14/82 B 82
Baudepartement des Kantons Solothurn	Kantonsspital in Olten, CP	Selbständige Architekten, die seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben und seit diesem Datum selbständig sind, ferner alle seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn heimatberechtigten selbständigen Architekten, die seit diesem Datum selbständig sind	11 février 83 (23 juillet 82)	
Etablissement public pour l'aménagement de la région Défense, Etat français	Concours international, Centre international de la Communication, deux ministères, Paris, CP	Les concurrents devront justifier du droit d'exercer la profession d'architecte dans leur pays, avoir déjà réalisé un bâtiment public ou un ensemble de logements, avoir déjà participé à un concours d'architecture national ou international	1 <sup>er</sup> mars 83 (30 sept. 82)	18/82 B 98
Verwaltungskommission des Bezirksspitals St. Josef, Tafers	Umbau- und Erweiterungsbau des Bezirksspitals, CP	Alle im Kanton Freiburg heimatberechtigten oder seit dem 1. Januar 1980 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) und im Berufsregister des Kantons Freiburg oder im REG eingetragenen, selbständigen Architekten	31 mars 83 (6 sept.- 4 octobre 82)	
Ville de Nyon	Concours d'architecture pour la construction du collège secondaire des Ruettes, CP	Concours ouvert aux architectes reconnus par le Conseil d'Etat, domiciliés et exerçant leur activité professionnelle dans les districts de Nyon, de Rolle, d'Aubonne et de Morges, avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1982	18 février 83 (30 nov. 82)	23/82 B 126
«Oeuvre»	Concept global de collecte, de ramassage et d'éventuelle récupération des déchets nocifs, CI	Créateurs professionnels et étudiants des écoles d'art domiciliés en Suisse depuis au moins 3 ans	23 février 83 (31 oct. 82)	20/82 B 110
Commune d'Ayent VS	Aménagement d'espaces publics à Saint-Romain, commune d'Ayent, PI	Concours ouvert aux architectes domiciliés dans la commune depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1982 ou originaires d'Ayent, établis en Valais	14 mars 83 (12 nov. 82)	
Stadt Biel, PTT, Schweiz. Mobilversicherung	Reitschulareal Biel, CP	Fachleute, welche seit dem 1. Jan. 1981 in den Kantonen Bern, Jura, Neuenburg und Solothurn ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Gemeinde Biel heimatberechtigt sind.	2 mai 83 (15 nov. 82)	
Gemeinde Hallau SH	Alters- und Pflegeheim «Im Buck», Hallau, CP	Architekten, die im Kanton Schaffhausen seit mindestens dem 1. Januar 1981 ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben oder ein schaffhausisches Bürgerrecht besitzen. Unselbständige Fachleute und Studenten, sofern sie seit mindestens dem 1. Januar 1981 ihren Wohnsitz im Kanton Schaffhausen haben	16 mai 83 (dès 3 jan.- 31 mars 83)	
Gouvernement français	Opéra à la Place de la Bastille à Paris	Concours international, informations: Mission Opéra Bastille, rue de Laborde 38, F-75008 Paris, France	13 mai 83 (28 janv. 83)	24/82 B 130
Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires FIHUAAT	Concours international pour étudiants inscrits dans les facultés d'urbanisme et d'aménagement régional	Informations: R. Cofaut, Tour Maine-Montparnasse, avenue du Maine 33, b.p. 116, F-75755 Paris, Cedex 15	1 <sup>er</sup> avril 82	

## Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*<sup>1</sup> et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

<sup>1</sup> Organe officiel en langue allemande de la SIA.



## Concours

### A propos du concours d'idées pour l'aménagement des terrains de l'ancien Palais des Expositions à Genève

Nous signalons à nos lecteurs que l'Interassar vient de publier une plaquette à propos de cet important concours. Il s'agit d'un document de 108 pages, au format A4 oblong, comportant tous les renseignements usuels que les architectes désirent y trouver, tels que programme, composition du jury, palmarès et remarques générales; 61 photos de maquettes présentent tous les projets ayant participé à ce concours. On n'y trouve toutefois pas de plans.

On peut se procurer cette plaquette en versant 15 fr. par exemplaire désiré sur le CCP de l'Interassar, Genève, 12 - 6037, et en y inscrivant très lisiblement nom et adresse. Pour tout renseignement complémentaire: Interassar, rue de St-Jean 98, case Stand 446, 1211 Genève 11.

## Lettre ouverte

### La règle et l'abus

IAS n°s 19 du 16 septembre et 25 du 9 décembre 1982

Monsieur le rédacteur, Ci-dessous une «bande dessinée» en guise de réplique à M. Pierre Braillard.

Mon article traitait du front de la place et du quai des Bergues. Avec ces trois illustrations, je me promène derrière l'œuvre mentionnée; j'y ajouterai la remarque suivante:

— La qualité architecturale ne s'apprécie pas par la quantité construite, mesurée en «cubes SIA». En conséquence, ne pas construire (et écrire) ou construire n'importe comment — c'est là la vraie question.

Slobodan M. Vasiljevic


## Vie de la SIA

### Communication SVIA

Lors de la parution, au courant du printemps 1982, du formulaire de béton armé du Service

de la protection civile du canton de Vaud, une délégation du comité de la SVIA est intervenue auprès de M. Roland Bally, chef de service.

A la suite de ces entretiens, tous les bureaux d'ingénieurs et d'architectes vaudois ont reçu l'information qui suit:

 Département de la prévoyance sociale et des assurances <b>PROTECTION CIVILE</b> CANTON DE VAUD Case postale 1014 Lausanne	RÉFÉR RB/SP/JPG	N° 260.0
	REMPLACE N°	DATE 10.9.1982
		CLASSIFICATION Instr. techn.

Aux Bureaux d'Ingénieurs et d'Architectes du Canton de Vaud

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Pour faciliter les tâches administratives de chacun, nous avons élaboré divers documents:

- Demande d'approbation - Béton armé - Ventilation

Nous étudions actuellement des documents :

- Rapport de contrôle - Décompte des frais

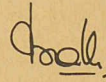
**Demande d'approbation :** Remplace le document DS 1, donne les informations sur le type de construction de PCi, si celle-ci est subventionnable ou non et sur le genre de bâtiment situé au-dessus.

**Béton armé :** Au dépôt de ce document, seule la partie "projet" doit être remplie et signée. Dans le cas de petites constructions (villa par ex.), ou le bureau d'ingénieurs n'aurait pas encore été désigné, la partie "projet peut être remplie et signée par l'architecte. Après examen par le SCPCi, le document sera transmis à l'ingénieur mandaté responsable des contrôles de ferrailage avant bétonnage. Après exécution de l'ouvrage, l'ingénieur adressera le document avec les inscriptions complémentaires au SCPCi, par l'intermédiaire de la commune. L'ingénieur doit être expressément mandaté par le maître d'ouvrage, faute de quoi la responsabilité de celui-ci est dérogée en cas de malfaçon; sa signature engage sa responsabilité dans la mesure de son mandat. Le texte du document à signer sous "contrôles d'exécution" est à considérer comme provisoire; il sera revu en accord avec la SVIA pour la version définitive du document.

**Ventilation :** Egalement pour ce document, seule la partie "projet" doit être remplie et signée. Comme pour le document "béton armé", cette partie peut être remplie et signée par l'architecte dans le cas de petites constructions. Après examen par le SCPCi, il sera transmis à l'installateur. Après exécution de l'ouvrage, l'installateur adressera le formulaire complètement rempli au SCPCi, par l'intermédiaire de la commune. Les indications "oui" ou "non" concernant la suppression seront refusées; seules les valeurs mesurées effectives seront admises et des contrôles seront faits. La signature de l'installateur engage sa responsabilité vis-à-vis de l'ouvrage dans la mesure de son mandat.

Nos divers documents, avec des explications, vous parviendront ultérieurement.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations distinguées.



LE CHEF DE SERVICE

N.B. : Ces documents sont obtenables contre paiement auprès des administrations communales ou du SERVICE CANTONAL DE LA PROTECTION CIVILE.

## Bibliographie

### Leichtbaustatik

par Hans-Joachim Dreyer. — Un vol. 16,5 x 23 cm, 132 pages

avec 99 figures, broché. Verlag B. G. Teubner, Stuttgart, 1982.

En soi, les lois de la statique s'appliquent évidemment à toutes les constructions, mais leur application doit être adaptée aux caractéristiques des struc-

tures examinées. C'est dans cette optique qu'a été conçu cet ouvrage. Il est évident qu'aujourd'hui les constructions complexes ne sont plus analysées qu'à l'aide d'ordinateurs, moyennant le recours à des méthodes de calcul raffinées, comme par exemple les éléments finis.

La maîtrise de tels moyens suppose toutefois la parfaite connaissance des principes de base, ne serait-ce que pour garder le contrôle des résultats. Il peut en outre se révéler nécessaire de procéder à une première approximation des sollicitations d'une structure en recourant au mieux à une calculatrice de poche ou de bureau. Dans l'industrie aéronautique, par exemple, le constructeur souhaite connaître déjà au stade de l'avant-projet les caractéristiques principales d'un avion sans avoir recours au spécialiste. Tout comme il doit posséder les notions de base de l'aérodynamique appliquée, il faut qu'il soit à même d'utiliser la statique des constructions légères.

Ce livre se veut un tel cours de base; il groupe du reste la matière du cours «Résistance des matériaux en construction légère I» de l'auteur à la Fachhochschule de Hambourg. Il s'adresse en premier lieu aux étudiants en construction d'avions et de véhicules, mais intéressera aussi le constructeur ayant occasionnellement affaire aux constructions légères mais pas l'intention de se spécialiser dans ce domaine.

L'ouvrage traite surtout des structures bidimensionnelles et à parois minces. Les méthodes de calcul présentées constituent le premier stade de la formation et peuvent être considérées comme la base indispensable d'une formation approfondie dans les constructions légères. En ce qui concerne les systèmes hyperstatiques, il est conseillé de se référer en outre aux cours de statique du génie civil.

Ce livre est de caractère essentiellement didactique, ce que soulignent les nombreux exemples numériques, qui facilitent grandement l'approche par l'étudiant.

